



Union centrale suisse pour le bien des aveugles

DIRECTIVES

concernant l'

Examen professionnel supérieur d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles

Table des matières

1. FONDEMENTS	4
1.1. Généralités	4
2. CONCEPT DE PRÉPARATION À L'EXAMEN FINAL	4
2.1. Bases	4
2.2. Formation par modules	4
2.2.1. <i>Généralités</i>	4
2.2.2. <i>Système de documents</i>	4
2.2.3. <i>Fonctions, manières d'agir et objectifs de formation</i>	5
2.2.4. <i>Organisation des modules</i>	5
2.2.5. <i>Certificats de compétence</i>	5
2.2.6. <i>Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes</i>	5
3. APPEL AUX CANDIDATURES, INSCRIPTION, ADMISSION, PRATIQUE PROFESSIONNELLE, ATTESTATION DE TRAVAIL, TAXES.....	6
3.1. Inscription	6
3.2. Admission.....	6
3.3. Pratique professionnelle.....	6
3.4. Certificats de travail et/ou certificats intermédiaires	7
3.5. Taxes	7
4. SECRÉTARIAT	7
5. EXAMEN	7
5.1. Contenus	7
5.1.1. <i>Epreuve 1 : Connaissances spécialisées chien / connaissances spécialisées client</i> ..	7
5.1.2. <i>Epreuve 2 : Suivi du tandem détenteur/chien guide</i>	11
5.1.3. <i>Epreuve 3 : Travail pratique avec deux chiens en formation</i>	14
5.1.4. <i>Epreuve 4 : Travail de diplôme</i>	15
5.1.5. <i>Explications concernant les niveaux d'objectifs d'apprentissage cognitifs et affectifs</i>	15
5.1.6. <i>Détails concernant le déroulement de l'examen</i>	16
6. MOYENS AUXILIAIRES	16
7. RECOURS.....	16
ANNEXE I : Profil professionnel d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles	18
ANNEXE II : Aperçu des compétences opérationnelles	20
ANNEXE III : Domaines de compétences opérationnelles A à H	21

ANNEXE IV : Identifications des modules 1 à 9	39
ANNEXE V : Le travail de diplôme	53

1. FONDEMENTS

1.1. Généralités

Les directives servent à donner une information complète aux candidates et candidats à l'examen. Alors que le règlement d'examen ne contient que des informations de nature normative, les directives commentent et complètent certains points.

Les présentes directives contiennent toutes les informations importantes pour l'examen fédéral final (préparation et déroulement) et les transmettent aux tiers sous une forme compréhensible.

2. CONCEPT DE PRÉPARATION À L'EXAMEN FINAL

2.1. Bases

Les présentes directives se fondent sur le règlement d'examen pour l'examen professionnel supérieur d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles et sur le profil professionnel (annexe I). Le profil professionnel soutient les efforts de l'organe de formation.

2.2. Formation par modules

2.2.1. Généralités

La formation des futurs instructrices/teurs de chiens guides d'aveugles se place au niveau des examens professionnels supérieurs. Elle présuppose une pratique de plusieurs années dans cette fonction. La formation d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles est proposée sous forme de modules.

Les futurs instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles acquièrent les compétences opérationnelles conformément aux modules. Les compétences sont des descriptions courtes et prégnantes des tâches ou des fonctions que les futurs instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles peuvent exercer après avoir passé le module. Par compétence, on entend un comportement idoine dans une situation définie. Ainsi, l'optique théorique traditionnelle est abandonnée ; ce sont les tâches typiques de la pratique qui sont centrales.

2.2.2. Système de documents

Partant du profil professionnel d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles, les compétences sont définies dans les modules. La somme des compétences opérationnelles équivaut aux compétences globales attendues dans l'activité professionnelle pratique. Le profil professionnel et les modules forment les bases de la formation et de l'examen. Cela permet de garantir que la préparation à l'examen fédéral final est cohérente sur le fond.

2.2.3. *Fonctions, manières d'agir et objectifs de formation*

Les compétences des différents modules découlent des principales fonctions de la profession. Elles s'intitulent comme suit :

- Evaluation des aptitudes du chien
- Formation de plusieurs chiens guides d'aveugles
- Entretien des chiens
- Evaluation de l'aptitude du client
- Attribution d'un chien guide
- Formation des clients
- Suivi du tandem détenteur/chien guide
- Mise à la retraite et solution pour assurer la suite
- Stage

Dans les modules, les compétences opérationnelles découlent de ces fonctions. Finalement, les modules décrivent aussi comment acquérir ces compétences par des objectifs de formation cognitifs et non cognitifs.

2.2.4. *Organisation des modules*

La formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles s'articule en neuf modules de formation et l'examen final. Les descriptifs des modules se trouvent en annexe à ces directives. Chaque module se conclut par l'obtention d'un certificat de compétence. La commission d'assurance de qualité (commission AQ) veille au bon déroulement, sur le plan organisationnel et matériel, des examens portant sur les certificats de compétence.

2.2.5. *Certificats de compétence*

Est admis à l'examen professionnel supérieur d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles celui qui fournit les neuf certificats de compétence. Au moment de l'examen, les certificats de compétence de module doivent être valables.

2.2.6. *Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes*

La commission AQ peut reconnaître l'équivalence des prestations d'apprentissage d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles.

Quiconque peut prouver qu'il a acquis les compétences et les objectifs d'apprentissage décrits dans les modules peut le documenter de façon complète à l'adresse de la commission AQ. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps avec les indications suivantes :

- Description des modules, des compétences, des objectifs d'apprentissage à accorder
- Genre d'acquisition de compétences ou d'objectifs d'apprentissage alternatifs ou équivalents (école, apprentissage, etc.)
- Ev. organisateur, attestation de cours, diplômes, certificats, etc.
- Ev. plan d'étude ou tableau détaillé des branches enseignées

- Moment, durée d'acquisition de compétences ou d'objectifs d'apprentissage
- Ev. références/prestations de transfert

La procédure de reconnaissance est payante.

3. APPEL AUX CANDIDATURES, INSCRIPTION, ADMISSION, PRATIQUE PROFESSIONNELLE, ATTESTATION DE TRAVAIL, TAXES

Ces points résultent du ch. 3 du règlement d'examen. Ils sont complétés par les indications suivantes :

3.1. Inscription

L'inscription doit être effectuée dans le délai indiqué au ch. 3.11 du règlement d'examen au moyen du formulaire officiel adressé au secrétariat de la commission AQ. L'inscription doit comporter :

1. le curriculum vitae complet fournissant les indications les plus importantes sur la personne, la formation professionnelle et/ou l'activité professionnelle déjà acquise(s) ainsi que des copies du diplôme du degré tertiaire (p. ex. brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme d'une haute école spécialisée) requis pour l'admission ou d'un diplôme considéré comme équivalent par la commission AQ
2. les copies des certificats et/ou des certificats intermédiaires de travail prouvant la pratique professionnelle requise pour l'admission
3. les copies des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence des modules 1 - 9
4. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (carte d'identité ou passeport)
5. la copie du permis de conduire de catégorie B
6. la mention de la langue d'examen
7. la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS)

3.2. Admission

La commission AQ rend la décision d'admission à l'examen final. La décision se fonde sur les documents d'inscription reçus. La décision est communiquée par écrit au moins 3 mois avant le début de l'examen. Une décision négative doit être notifiée par écrit à la candidate/au candidat avec les motifs. Elle indique les voies de recours.

3.3. Pratique professionnelle

La pratique professionnelle d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles exigée conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen du 19.07.2016 est prise en compte jusqu'à la fin du mois précédant l'examen final. Est considéré comme occupation à plein temps un engagement à un taux d'occupation d'au moins 80 %. Des interruptions telles que les vacances ordinaires, le service militaire, la protection civile, le congé maternité et le perfectionnement professionnel comptent comme pratique professionnelle. D'autres interruptions, comme par ex. un congé non payé, ne sont pas comptées dans la pratique professionnelle requise.

3.4. Certificats de travail et/ou certificats intermédiaires

Les travailleurs non indépendants remettent des copies des attestations de travail, des certificats de travail ou des certificats intermédiaires avec le dossier d'inscription. Les informations suivantes doivent y figurer :

Date d'entrée, poste au sein de l'entreprise, taux d'activité, éventuelle date de sortie

Les travailleurs indépendants joignent pour la période correspondante un extrait du registre du commerce ou une confirmation de la chancellerie communale (par ex. AVS) relative à leur activité en tant qu'indépendant.

3.5. Taxes

La taxe d'examen est facturée avec la décision d'admission. Elle doit être payée dans un délai de 30 jours.

4. SECRÉTARIAT

Commission d'assurance de qualité (commission AQ)

Le secrétariat de la commission AQ est assuré par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), section formation continue, ou peut être délégué à un organisme mandaté à cet effet.

ILB Schweizerisches Institut für Laufbahn- und Bildungsentwicklung AG
Madame Nicole Löhner
Tannenheimweg 4
8852 Altendorf

Téléphone 055 451 17 50
Téléfax 055 451 17 55
E-mail nicole.loehrer@ilbag.ch

5. EXAMEN

5.1. Contenus

Pour l'examen final, la mise en réseau des compétences opérationnelles est examinée comme suit :

5.1.1. *Epreuve 1 : Connaissances spécialisées chien / connaissances spécialisées client*

L'épreuve 1 se déroule sous forme d'examen écrit. Les candidates/candidats expliquent des termes techniques importants dans les domaines Connaissances spécialisées chien et Connaissances spécialisées client. Ils appliquent leurs connaissances spécialisées à des questions de la vie professionnelle et analysent des cas ainsi que des problèmes complexes. Ils développent des solutions et variantes pour agir et évaluent les solutions qui sont proposées ou qu'ils ont développées.

L'examen dure trois heures.

Connaissances spécialisées chien

Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle	Critères de performance	Classification
A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle	A2 - Organiser les diagnostics médicaux exigés par l'OFAS	Expliquer les conditions médicales exigées par l'OFAS	K2
		Prendre des rendez-vous et trouver des arrangements	K3
	A3 - Interpréter les constats vétérinaires	Interpréter les constats vétérinaires (formulaire de la commission de dysplasie)	K2
B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles	B2 - Procéder à l'évaluation des chiens	Evaluer les chiens sur la base de différents facteurs	K6
	B7 - Déterminer le moment où le chien a atteint le niveau d'examen pour achever la formation	Décider du moment où le chien peut passer l'examen au terme de la formation	K6
C – Entretenir et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants	C1 - Appliquer les règles de base de la détention des chiens conformément à leurs besoins spécifiques	Expliquer l'ordonnance sur la protection des animaux	K2
		Appliquer les règles de base de la détention de chien	K3
	C2 - Evaluer l'état général du chien	Evaluer l'état physique et psychique du chien	K6
		Aborder le chien en fonction de la situation	K3/A4
		Comportement conséquent avec le chien	K3/A4
	C3 - Collaborer avec les vétérinaires, les spécialistes et les personnes chargées des soins	Contacter les spécialistes en médecine vétérinaire	K3/A4
		Soigner les chiens conformément aux instructions des spécialistes en médecine vétérinaire	K3
	C4 - Adapter les soins et l'alimentation	Structurer les soins en suivant les phases de développement du chien	K4
		Adapter la nourriture en fonction du chien et assurer une alimentation correspondante	K3/K4
		Utiliser les connaissances de base en cynologie et en médecine vétérinaire au quotidien	K3
		Expliquer les bases médicales dans le domaine des maladies héréditaires, maladies infectieuses, vaccinations, parasites et les connaissances comportementales	K2
		Evaluer le comportement en meute et le comportement d'apprentissage du chien dans son temps libre	K6

G – Suivre un tandem détenteur/chien guide	G2 - Constaté la performance du tandem détenteur/chien guide	Evaluer l'état physique et psychique du chien	K6
	G3 - Déterminer les besoins du client / de la cliente et du chien guide	Analyser la situation spécifique du tandem	K4/A3
		Déceler et analyser les situations problématiques	K6
	G4 - Apporter des solutions appropriées aux problèmes et conflits rencontrés dans le tandem	Développer des solutions, prendre des décisions et les appliquer	K3/K5/ K6
	G5 - Surmonter les situations d'urgence	Déceler les situations d'urgence et agir de manière adéquate	K3/K4
H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien	H1 - Juger les changements liés à l'âge du chien	Evaluer et expliquer les changements et besoins liés à l'âge chez le chien guide	K2/K6

Connaissances spécialisées client

Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle	Critères de performance	Classification	
D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	D1 - Juger l'aptitude du client sur la base des fondements médicaux de la malvoyance	Décrire les fondements médicaux d'une malvoyance	K2	
		Expliquer les conséquences psychiques d'une malvoyance	K2	
		Documenter les conditions médicales et psychiques déterminantes	K3	
		Juger l'aptitude du client sur la base de critères définis	K6	
	D2 - Apprécier les besoins personnels, les capacités et les attentes du client / de la cliente en lien avec la détention d'un chien guide	Analyser le monde d'expérience du client / de la cliente		K4
			Constater les besoins personnels d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide	K4
		Déduire les capacités personnelles d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide	K6	
		Prendre une décision quant à la remise ou non d'un chien guide et la justifier	K6	
		Faire preuve de compétences sociales en cas d'incompatibilités entre les attentes et les possibilités	K3/A4	
		Documenter les connaissances et les conclusions	K3	
	D3 - Définir les capacités d'orientation et de mobilité des clients / clientes	Analyser les facteurs liés aux capacités d'orientation et de mobilité d'un/e client/e		K4
			Evaluer les capacités d'orientation et de mobilité d'un/e client/e	K6
		Documenter les connaissances et	K3	

		les conclusions	
	D4 - Clarifier les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien	Analyser les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client	K4
		Evaluer les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client / de la cliente	K6
		Documenter les connaissances et les conclusions	K3
F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	F1 - Structurer la formation du client / de la cliente en fonction de la situation	Déterminer les conditions de vie du client / de la cliente	K4/A3
		Etablir des plans d'apprentissage et de formation individuels et structurés	K5
		Intégrer les objectifs et exigences minimales prescrits par l'OFAS dans le plan d'apprentissage et de formation	K3
	F3 - Appliquer les mesures comportementales adéquates en cas de maladies concomitantes ou causales (p. ex. diabète) du client	Clarifier les conditions de santé du client / de la cliente	K4
		Tenir compte des conditions de santé du client / de la cliente	K3
	F4 - Documenter les différentes étapes de formation par écrit	Consigner les étapes de formation dans un rapport écrit	K3
	F5 - Organiser l'examen AI avec l'expert/e AI et accompagner	Se charger de l'inscription à l'examen AI	K3
		Fixer le plan de route et le calendrier d'entente avec le client / la cliente	K3
		Accompagner les clients/clientes à l'examen AI	K3
G – Suivre un tandem détenteur/chien guide	G1 - Organiser le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide	Etablir le plan de suivi	K5
		Planifier et coordonner les rendez-vous de suivi	K3
	G2 - Constater la performance du tandem détenteur/chien guide	Observer le tandem détenteur/chien guide	K4
		Evaluer la performance	K6
	G3 - Déterminer les besoins du client / de la cliente et du chien guide	Analyser la situation spécifique du tandem	K4/A3
		Déceler et analyser les situations problématiques	K6
		Reconnaître les conflits de valeurs	K4/A3
G5 - Surmonter les situations d'urgence	Déceler les situations d'urgence et agir de manière adéquate	K4/5	
G6 - Documenter le suivi par écrit	Documenter le suivi par écrit	K3	
H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien	H2 - Former le client / la cliente à gérer un chien âgé	Expliquer aux clients / clientes la manière de gérer les changements liés à l'âge chez le chien guide	K3
		Communiquer au détenteur du	K3

		chien les exigences spécifiques liées aux soins et à l'entretien	
	H4 - Exécuter le processus de mise à la retraite	Fixer le moment de mise à la retraite	K3
		Evaluer des options et solutions adaptées pour le chien	K4
		Choisir la solution optimale pour les parties impliquées	K6
		Procéder au placement du chien	K3

5.1.2. Epreuve 2 : Suivi du tandem détenteur/chien guide

L'épreuve 2 se déroule sous forme d'épreuve orale. Dans un entretien, les candidates/candidats s'expriment au sujet de questions plus complexes en relation avec tout le domaine du suivi du tandem détenteur/chien guide, que ce soit l'évaluation de l'aptitude du client, la formation et le suivi du client ou encore la mise à la retraite du chien et l'élaboration de solutions pour la suite.

L'examen dure 45 minutes.

Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle	Critères de performance	Classification	
D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	D1 - Juger l'aptitude du client sur la base des fondements médicaux de la malvoyance	Décrire les fondements médicaux d'une malvoyance	K2	
		Expliquer les conséquences psychiques d'une malvoyance	K2	
		Documenter les conditions médicales et psychiques déterminantes	K3	
		Juger l'aptitude du client sur la base de critères définis	K6	
	D2 - Apprécier les besoins personnels, les capacités et les attentes du client / de la cliente en lien avec la détention d'un chien guide	D2 - Apprécier les besoins personnels, les capacités et les attentes du client / de la cliente en lien avec la détention d'un chien guide	Evaluer l'environnement personnel du client / de la cliente	K4
			Constater les besoins personnels d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide	K4
			Déduire les capacités personnelles d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide	K6
			Déterminer les attentes d'un client / d'une cliente quant à un chien guide	K4
			Prendre une décision quant à la remise ou non d'un chien guide et la justifier	K6
			Faire preuve de compétences sociales en cas d'incompatibilités entre les attentes et les possibilités	K3/A4
			Documenter les connaissances et les conclusions	K3
	D3 - Définir les capacités d'orientation et de mobilité des	D3 - Définir les capacités d'orientation et de mobilité des	Analyser les facteurs liés aux capacités d'orientation et de	K4

	clients / clientes	mobilité d'un/e client/e	
		Evaluer les capacités d'orientation et de mobilité d'un/e client/e	K6
		Documenter les connaissances et les conclusions	K3
	D4 - Clarifier les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien	Analyser les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client	K4
		Evaluer les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client / de la cliente	K6
		Documenter les connaissances et les conclusions	K3
E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client/de la cliente	E1 - Apprécier les qualités des chiens formés quant à leur domaine d'intervention	Décrire et juger les chiens guides d'aveugles formés sur la base de différents critères d'appréciation	K6
	E2 - Analyser les besoins et l'environnement du client / de la cliente	Analyser les besoins personnels du client / de la cliente	K4
		Etablir la situation individuelle d'une personne malvoyante ou aveugle	K4/A3
		Analyser les attentes et les valeurs personnelles du client / de la cliente ainsi que son environnement	K4/A4
	E3 - Attribuer un chien guide adapté au client / à la cliente	Evaluer les éléments déterminants pour l'attribution du chien guide	K6
		Attribuer un chien guide adapté au client / à la cliente	K5
		Justifier et documenter l'attribution au client / à la cliente	K3
F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	F1 - Structurer la formation du client / de la cliente en fonction de la situation	Déterminer les conditions de vie du client / de la cliente	K4/A3
		Etablir des plans d'apprentissage et de formation individuels et structurés	K5
		Intégrer les objectifs et exigences minimales prescrits par l'OFAS dans le plan d'apprentissage et de formation	K3
	F2 - Organiser une formation adaptée à l'adulte pour le client / la cliente	Appliquer différentes méthodes de la formation d'adultes adaptées à la situation	K5
		Appliquer les règles de feedback	K3

		Exécuter le plan d'apprentissage et de formation qui a été développé avec le tandem détenteur/chien guide	K3
		Résoudre les situations difficiles durant le travail de formation en faisant preuve de compétences sociales	K3/A4
	F3 - Appliquer les mesures comportementales adéquates en cas de maladies concomitantes ou causales (par ex. diabète) du client	Clarifier les conditions de santé du client / de la cliente	K4
		Tenir compte des conditions de santé du client / de la cliente	K3
G – Suivre un tandem détenteur/chien guide	G1 - Organiser le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide	Etablir le plan de suivi	K5
		Planifier et coordonner les rendez-vous de suivi	K3
	G2 - Constater la performance du tandem détenteur/chien guide	Observer le tandem détenteur/chien guide	K4
		Evaluer la performance	K6
	G3 - Déterminer les besoins du client / de la cliente et du chien guide	Analyser la situation spécifique du tandem	K4/A3
		Déceler et analyser les situations problématiques	K6
		Reconnaître les conflits de valeurs	K4/A3
	G4 - Apporter des solutions appropriées aux problèmes et conflits rencontrés dans le tandem	Déceler et analyser les situations problématiques	K4
		Présenter et expliquer aux clients et clientes plusieurs solutions et alternatives	K5
		Décider d'une solution d'entente avec le client / la cliente	K6
		Vérifier l'efficacité de la solution mise en œuvre	K4
	G5 - Surmonter les situations d'urgence	Déceler les situations d'urgence et agir de manière adéquate	K4/5
	G6 - Documenter le suivi par écrit	Documenter le suivi par écrit	K3
H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien	H2 - Former le client / la cliente à gérer un chien âgé	Expliquer aux clients / clientes la manière de gérer les changements liés à l'âge chez le chien guide	K3
		Communiquer au détenteur du chien les exigences spécifiques liées aux soins et à l'entretien	K3
	H3 - Développer des solutions lors de conflits d'intérêts entre le client / la cliente et l'école	Analyser les difficultés des clients / clientes en lien avec la situation de remplacement	K4/A3
		Présenter aux clients et clientes plusieurs solutions et alternatives	K5
		Résoudre d'éventuels conflits	K5

		d'intérêts entre l'école pour chiens guides et les clients / clientes	
		Décider d'une éventuelle aide interne et/ou externe	K6
	H4 - Exécuter le processus de mise à la retraite	Fixer le moment de mise à la retraite	K3
		Evaluer des options et solutions adaptées pour le chien	K4
		Choisir la solution optimale pour les parties impliquées	K6
		Procéder au placement du chien	K3
	H5 - Elaborer des solutions pour la suite (après la mise à la retraite du chien) avec le client	Evaluer les différentes solutions adaptées avec les parties impliquées	K4
		Choisir la solution optimale	K6
		Mettre en œuvre la solution pour assurer la suite	K3

5.1.3. Epreuve 3 : Travail pratique avec deux chiens en formation

Durant l'épreuve pratique, les candidates/candidats travaillent avec deux chiens différents, tous deux en formation, sur la base de trois consignes concrètes :

- Les candidates/candidats créent un lien stable avec un chien qui ne leur est pas familier.
- Les candidates/candidats évaluent les aptitudes d'un chien adulte.
- Les candidats élaborent une séquence de formation sur la base de consignes concrètes et travaillent au harnais avec un chien adulte en formation.

L'examen pratique dure 4 heures.

Domaine de compétences opérationnelles	Compétence opérationnelle	Critères de performance	Classification
A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle	A1 - Juger le comportement et le caractère dans différents environnements	Construire un lien stable avec le chien confié	K3
		Expliquer les environnements et situations à examiner	K2
		Expliquer les traits de caractère exigés pour un chien guide d'aveugle	K2
		Juger des chiens adultes dans différents environnements et situations	K6
	A4 - Documenter les bases de décision se rapportant à l'évaluation des aptitudes du chien	Rédiger une recommandation au sujet de l'aptitude	K6
		Rédiger à l'adresse du supérieur un rapport d'enquête qui sert de base de décision concernant l'aptitude du chien	K3
	A5 - Défendre le résultat de	Utiliser les règles de	K3/A4

	l'évaluation de l'aptitude vis-à-vis des personnes concernées et des décideurs	rhétorique	
B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles	B1 - Elaborer un plan de formation adapté à chaque chien	Evaluer les chiens sur la base de différents facteurs	K6
		Elaborer des plans de formation adaptés à chaque chien	K5
	B3 - Exécuter les différentes étapes de formation	Organiser des séquences de formation méthodiques et didactiques	K5
		Utiliser des moyens auxiliaires	K3
	B4 - Favoriser les progrès du chien	Apprécier les progrès du chien	K6
		Documenter le niveau de formation	K3
	B6 - Développer des approches et solutions adaptées en cas de difficultés d'apprentissage du chien	Développer d'autres solutions en cas de difficultés d'apprentissage	K5
		Exécuter des séquences de formation en tenant compte du comportement d'apprentissage	K3

5.1.4. Epreuve 4 : Travail de diplôme

Cette épreuve comporte deux parties qui sont liées entre elles et qui sont pondérées de manière égale. L'organisation du travail de diplôme est régie dans un document spécifique (voir annexe V Le travail de diplôme).

Travail de diplôme

Pour l'examen professionnel supérieur d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles, les candidats rédigent un travail de diplôme autonome sur un sujet ayant une importance pour leur pratique ou sur une problématique concrète de leur profession. Les candidats démontrent par leur travail de diplôme qu'ils sont capables de présenter et de traiter de manière autonome une problématique complexe et de déduire différentes solutions, de les justifier de manière crédible et d'analyser leur propre manière de travailler. Le but du travail de diplôme consiste à développer un résultat autonome et obtenu en étudiant de manière approfondie le thème ou la problématique choisie.

Présentation et entretien

La présentation du travail de diplôme dure 15 minutes. Les candidats présentent les principales conclusions du travail de diplôme en utilisant des moyens auxiliaires appropriés. A l'issue de la présentation, les candidats répondent pendant 30 minutes à des questions sur des aspects choisis du travail de diplôme et de la présentation.

5.1.5. Explications concernant les niveaux d'objectifs d'apprentissage cognitifs et affectifs

Niveaux d'objectifs d'apprentissage cognitifs (selon Bloom)

K1	restituer, reproduire, énumérer, citer
----	--

K2	décrire, définir, expliquer, interpréter, traduire, discuter, clarifier
K3	appliquer, résoudre, transposer, exécuter
K4	analyser, déduire, distinguer, établir, découvrir, structurer, définir, identifier, comparer, attribuer
K5	concevoir, développer, rédiger, combiner, construire, proposer, planifier, élaborer
K6	évaluer, juger, mesurer, décider, choisir

Niveaux d'objectifs d'apprentissage affectifs (selon Dubs et Krathwohl)

A1	Devenir attentif (observer les êtres humains, objets, idées, comportements, propos, situations)
A2	Trouver de l'intérêt et être réceptif (devenir attentif à quelque chose de manière consciente tout en démontrant une volonté d'assimiler)
A3	Percevoir et ressentir (exprimer ses sentiments et impressions, de manière verbale ou non)
A4	Former des valeurs : reconnaître des valeurs (déterminer les valeurs qui se cachent derrière des idées, opinions, propos et comportements et les décrire sur le plan émotionnel et intellectuel)
A5	Former des valeurs : se prononcer sur des conflits de valeurs (reconnaître, analyser et juger les conflits de valeurs)

5.1.6. Détails concernant le déroulement de l'examen

La description détaillée des différentes épreuves figure sur l'aide-mémoire destiné aux candidats à l'examen.

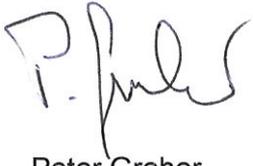
6. MOYENS AUXILIAIRES

Les moyens auxiliaires autorisés sont définis dans l'aide-mémoire destiné aux candidats à l'examen.

7. RECOURS

Pour les recours, il convient de procéder conformément à l'aide-mémoire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/merkblatt_beschwerdengegendienichtzulassungzurpruefungundnichter.pdf.download.pdf/notice_concernantlesrecourscontrelanon-admissionaunexamenetcontr.pdf).

Adopté le 25 juillet 2016 par la commission d'assurance de qualité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Greber', with a stylized, cursive script.

Peter Greber

Président de la commission AQ

ANNEXE I : Profil professionnel d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles

2 juin 2009 (adopté le 15 novembre 2007 et le 10 février 2014) – nouvelle version de février 2016

1. Domaine de travail (groupes-cible, interlocuteurs, clients)

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles sont des prestataires professionnels dans le domaine de l'assistance aux personnes malvoyantes et aveugles. Ils vérifient l'aptitude des chiens à devenir chiens guides et choisissent les chiens appropriés. Ils les forment. Ils trouvent les chiens adaptés aux futurs détenteurs et détentrices de chiens guides et instruisent ces derniers. Ils assurent le suivi du tandem détenteur/chien guide pendant toute la durée d'activité du chien guide d'aveugle. A la fin de la durée d'engagement, ils cherchent des solutions appropriées pour la suite.

2. Compétences opérationnelles principales (processus de travail, compétences opérationnelles)

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles

- évaluent l'aptitude d'un chien adulte à suivre la formation de chien guide d'aveugle ;
- forment entièrement les chiens qui conviennent comme chiens guides d'aveugles ;
- s'occupent des chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants et les soignent conformément aux indications des spécialistes en médecine vétérinaire ;
- évaluent l'aptitude d'un client à détenir un chien guide d'aveugle ;
- choisissent un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente ;
- forment les clients / clientes à devenir des détenteurs de chiens guides d'aveugles compétents et responsables ;
- évaluent le tandem détenteur/chien guide, l'encadrent et le forment pendant toute la durée d'activité du chien guide ;
- procèdent aux préparatifs pour la mise à la retraite du chien et élaborent avec les clients les solutions appropriées pour assurer la suite ;
- développent la routine et l'assurance professionnelle nécessaires dans leur activité ainsi que la capacité d'analyser leur propre pratique de manière autocritique.

Les compétences professionnelles sont décrites dans l'aperçu des compétences opérationnelles (annexe II) et dans le descriptif détaillé des domaines de compétences opérationnelles (annexe III).

3. Exercice de la profession (autonomie, créativité / innovation, environnement de travail, conditions de travail)

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles travaillent à plein temps ou à temps partiel dans une école pour chiens guides d'aveugles reconnue par l'Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Ils travaillent en équipe avec une école pour chiens guides d'aveugles, mais sont essentiellement autonomes dans leur travail. Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles exercent très souvent leur activité à l'extérieur et par tous les temps. Cela implique une constitution robuste. La formation d'un chien guide d'aveugle dure en moyenne six à neuf mois. Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles utilisent à cette fin

différents moyens auxiliaires. Ils établissent un plan de formation adapté au chien, analysent et documentent en permanence les progrès des chiens dans leur apprentissage. En cas de difficultés d'apprentissage du chien, ils développent des approches et solutions adaptées. L'examen de capacité de l'OFAS a lieu au terme de la formation du chien.

En plus du travail avec les chiens, les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles collaborent de manière très soutenue avec leurs clients / clientes. Cela requiert des compétences sociales élevées ainsi qu'une grande mobilité géographique. Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles clarifient les motivations des potentiels détenteurs/trices de chiens guides ainsi que les aspects physiques et psychiques déterminants. Dans le cadre de leur activité, ils tiennent compte de l'environnement de leurs clients / clientes et clarifient les conditions-cadre d'une détention respectueuse du chien guide d'aveugle. Si la remise d'un chien guide d'aveugle fait l'objet d'un verdict favorable, les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles attribuent un chien adapté aux candidats/candidates et les forment pour détenir un chien guide d'aveugle. La formation du tandem s'achève par un examen de l'assurance-invalidité (AI).

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles assurent un suivi du tandem détenteur/chien guide pendant toute la durée d'activité du chien guide d'aveugle. Ce suivi s'achève avec la mise à la retraite du chien et l'élaboration d'une solution pour assurer la suite d'entente avec le/la client/e.

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles travaillent en étroite collaboration avec les vétérinaires et les gardiens d'animaux ainsi qu'avec les personnes du service d'aide aux malvoyants.

4. Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture (développement durable)

Par leur travail, les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles permettent aux personnes malvoyantes ou aveugles d'aménager leur vie de manière autonome. Le chien guide d'aveugle permet aux personnes malvoyantes ou aveugles de se déplacer de manière indépendante dans leur environnement immédiat, dans leur profession et en public. Pour nombre de personnes concernées, le chien guide d'aveugle est aussi un important et fidèle compagnon pour de nombreux aspects de la vie courante.

ANNEXE II : Aperçu des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles (A-H)		Compétences opérationnelles →								
A	Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle	A1 - Juger le comportement et le caractère dans différents environnements	A2 - Organiser les diagnostics médicaux exigés par l'OFAS	A3 - Interpréter les constats vétérinaires	A4 - Documenter les bases de décision se rapportant à l'évaluation des aptitudes du chien	A5 - Défendre le résultat de l'évaluation de l'aptitude vis-à-vis des personnes concernées et des décideurs				
B	Former les chiens comme chiens guides d'aveugles	B1 - Elaborer un plan de formation adapté à chaque chien	B2 - Procéder à l'évaluation des chiens	B3 - Exécuter les différentes étapes de formation	B4 - Favoriser les progrès du chien	B5 - Examiner les compétences du chien en portant les lunettes noires	B6 - Développer des approches et solutions adaptées en cas de difficultés d'apprentissage du chien	B7 - Déterminer le moment où le chien a atteint le niveau d'examen pour achever la formation		
C	Entretenir et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants	C1 - Appliquer les règles de base de la détention des chiens conformément à leurs besoins spécifiques	C2 - Evaluer l'état général du chien	C3 - Collaborer avec les vétérinaires, les spécialistes et les personnes chargées des soins	C4 - Adapter les soins et l'alimentation					
D	Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	D1 - Juger l'aptitude du client sur la base des fondements médicaux de la malvoyance	D2 - Apprécier les besoins personnels, les capacités et les attentes du client / de la cliente en lien avec la détention d'un chien guide	D3 - Définir les capacités d'orientation et de mobilité des clients / clientes	D4 - Clarifier les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien					
E	Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente	E1 - Apprécier les qualités des chiens formés quant à leur domaine d'intervention	E2 - Analyser les besoins et l'environnement du client / de la cliente	E3 - Attribuer un chien guide adapté au client / à la cliente						
F	Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle	F1 - Structurer la formation du client / de la cliente en fonction de la situation	F2 - Organiser une formation adaptée à l'adulte pour le client / la cliente	F3 - Appliquer les mesures comportementales adéquates en cas de maladies concomitantes ou causales (par ex. diabète) du client	F4 - Documenter les différentes étapes de formation par écrit	F5 - Organiser l'examen AI avec l'expert/e AI et accompagner				
G	Suivre un tandem détenteur/chien guide	G1 - Organiser le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide	G2 - Constater la performance du tandem détenteur/chien guide	G3 - Déterminer les besoins du client / de la cliente et du chien guide	G4 - Apporter des solutions appropriées aux problèmes et conflits rencontrés dans le tandem	G5 - Surmonter les situations d'urgence	G6 - Documenter le suivi par écrit			
H	Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien	H1 - Juger les changements liés à l'âge chez le chien	H2 - Former le client / la cliente à gérer un chien âgé	H3 - Développer des solutions lors de conflits d'intérêts entre le client / la cliente et l'école	H4 - Exécuter le processus de mise à la retraite	H5 - Elaborer les solutions pour la suite (après la mise à la retraite du chien) avec les client et clientes				
I	Démontrer des compétences personnelles	I1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	I2 - Avoir un lien stable avec le chien	I3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal	I4 - Assumer les responsabilités	I5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien	I6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales	I7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré	I8 - Agir de manière autonome	
		I9 - Résoudre les problèmes en fonction de la situation	I10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement	I11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal	I12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique	I13 - Réfléchir à ses propres actions				

ANNEXE III : Domaines de compétences opérationnelles A à H**A Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle****Description du domaine de compétences opérationnelles**

En tant que partenaire contractuel, l'OFAS exige les diagnostics et les conditions médicales suivantes :

- Valeurs maximales pour la dysplasie de la hanche C/C
- Valeurs maximales pour la dysplasie du coude 1/1
- Pas de maladies oculaires héréditaires
- Identification par puce électronique

L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) veille à ce qu'une visite médicale de contrôle chez un/e vétérinaire soit effectuée et vérifiée, sur la base du dossier vétérinaire, que les conditions posées par l'OFAS soient remplies.

L'ICGA contrôle et apprécie dans différents environnements l'aptitude de chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle selon les critères suivants :

- Sécurité acoustique, optique et olfactive¹
- Sécurité dans le trafic
- Capacité d'adaptation à de nouvelles situations
- Tolérance face à ses congénères
- Comportement non agressif vis-à-vis des personnes
- Distractibilité par des chiens ou d'autres animaux
- Sécurité sur différents revêtements de sol et en hauteur (p. ex. escaliers ouverts)

Durant la phase de développement de la relation et durant les premières étapes de formation, l'ICGA observe et apprécie chez le chien les traits de caractère suivants :

- Disposition à collaborer avec l'être humain
- Plaisir au travail
- Pas de comportements non souhaités (p. ex. fort instinct de chasse)
- Capacité à surmonter des situations exigeantes

L'ICGA documente, à l'adresse de son supérieur, un rapport d'enquête qui sert de base de décision concernant l'aptitude du chien.

Contexte

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) exige certaines conditions médicales pour les chiens guides d'aveugles. L'ICGA comprend et apprécie les résultats de l'enquête médicale.

L'ICGA observe, dans différents environnements, l'aptitude des chiens ayant fait l'objet d'une enquête médicale à devenir chien guide d'aveugle selon des critères donnés.

Pour ce faire, il / elle est en mesure de construire un lien stable avec le chien qui lui est confié.

Il / Elle établit, à l'adresse de son supérieur, un rapport servant de base de décision en se fondant sur ses observations.

Le domaine de compétences opérationnelles A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir

¹ Sens de l'odorat

chien guide d'aveugle est lié aux domaines suivants :

B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles

C – Entretenir et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente

F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

G – Suivre un tandem détenteur/chien guide

H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
A1 - Juger le comportement et le caractère dans différents environnements	L'ICGA construit un lien stable avec le chien qui lui est confié. L'ICGA choisit différents environnements et situations de manière ciblée, amène le chien dans ces situations et juge ses réactions. L'ICGA veille à influencer le moins possible le chien.	L'ICGA est capable de : <ul style="list-style-type: none"> - expliquer la valeur du lien affectif - construire un lien stable avec le chien confié - expliquer les situations et environnements à vérifier - expliquer les traits de caractère exigés pour un chien guide d'aveugle, en particulier <ul style="list-style-type: none"> - sa disposition à collaborer avec l'être humain - le plaisir au travail - l'absence de comportements non souhaités (p. ex. fort instinct de chasse) - évaluer les chiens adultes dans différents environnements et situations en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité acoustique, optique et olfactive - la sécurité dans le trafic - la capacité d'adaptation à de nouvelles situations - la tolérance face à ses congénères - un comportement non agressif vis-à-vis des congénères et autres êtres vivants - la distractibilité par des chiens ou d'autres animaux - la sécurité sur différents revêtements de sol et en hauteur (p. ex. escaliers ouverts)
A2 - Organiser les diagnostics médicaux exigés par l'OFAS	L'ICGA maîtrise le moment et le type des diagnostics médicaux exigés et organise ceux-ci en collaboration avec les spécialistes accrédités.	
A3 - Interpréter les constats vétérinaires	Evalue les formulaires officiels concernant le diagnostic sur la dysplasie et le contrôle des yeux. En cas de doute, il / elle consulte le spécialiste concerné. Sur la base des résultats, l'ICGA formule une recommandation à l'organe responsable au sujet de l'aptitude médicale.	
A4 - Documenter les bases de décision se rapportant à l'évaluation des aptitudes du chien	L'ICGA documente les résultats de l'évaluation de l'aptitude.	
A5 - Défendre le résultat de l'évaluation de l'aptitude vis-à-vis des personnes concernées et des décideurs	L'ICGA motive sa proposition auprès des décideurs de l'école, puis auprès de la famille d'accueil. Il / Elle s'occupe de trouver une solution pour la suite pour le chien en cas de décision négative.	
Compétences personnelles / sociales J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession J2 - Avoir un lien stable avec le chien J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal J4 - Assumer les responsabilités J5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien J8 - Agir de manière autonome J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal J13 - Réfléchir à ses propres actions		

B Former les chiens comme chiens guides d'aveugles

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) forme les chiens en âge d'être formés pendant une durée moyenne de six à neuf mois comme chiens guides d'aveugles. A cet effet, l'ICGA élabore un plan de formation adapté au chien. Il analyse et juge en permanence le comportement d'apprentissage et les progrès du chien en la matière et adapte, si nécessaire, le plan de formation aux changements de circonstances. En cas de difficultés d'apprentissage du chien, il développe des approches et solutions adaptées qui sont aussi susceptibles d'entraîner l'arrêt de la formation.

Durant la formation au harnais de conduite, le chien apprend :

- à s'habituer au harnais de conduite
- à ne pas se laisser distraire dans le harnais de conduite
- à signaler des obstacles de sol, latéraux ou en hauteur et/ou à les contourner
- à réagir en conséquence à un certain nombre de signaux acoustiques
- à signaler correctement les feux de circulation et les passages piétons, à traverser rapidement et avec sûreté les routes
- la conduite à la laisse, l'obéissance de base, l'appel, le rituel de propreté et un comportement social agréable, également dans son temps libre

A un stade avancé de formation du chien, l'ICGA vérifie les résultats d'apprentissage en portant les lunettes noires.

Contexte

Une fois que le chien a atteint le niveau d'examen, l'ICGA annonce le futur chien guide d'aveugle à l'examen de capacité de l'OFAS. Sous la surveillance d'un/e expert/e de l'OFAS, l'ICGA passe l'examen avec le chien en portant les lunettes noires et dans les conditions typiques d'une grande ville.

L'ICGA doit se mettre à la place d'une personne malvoyante ou aveugle dans le cadre de la formation des chiens guides d'aveugles. L'ICGA reconnaît sa responsabilité et sa fiabilité en tant que garant de la sécurité d'une personne malvoyante ou aveugle.

L'ICGA utilise différents moyens auxiliaires lors de la formation des chiens (p. ex. collier et laisse, harnais de formation, canne blanche courte, lunettes noires selon le règlement AI, cliqueur et sacoche de nourriture, jouet).

Une place de travail est à disposition pour les travaux administratifs (p. ex. rapports, documentation relative au déroulement de la conduite).

Le domaine de compétences opérationnelles *B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles* est lié aux domaines suivants :

A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle

C – Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
B1 - Elaborer un plan de formation adapté à chaque chien	L'ICGA maîtrise la méthode de formation de son école. Il / Elle comprend le comportement d'apprentissage et de travail du chien et peut l'interpréter, l'analyser et le classer. Il / Elle élabore un plan de formation individuel pour chaque chien.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de : <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les chiens sur la base de différents facteurs (voir B2) - élaborer et expliquer des plans de formation adaptés à chaque chien - exécuter des séquences de formation méthodiques et didactiques - utiliser des moyens auxiliaires - apprécier les progrès du chien à chaque niveau de formation - documenter le niveau de formation - aborder les chiens et leur comportement d'apprentissage - développer d'autres solutions en cas de difficultés d'apprentissage - exécuter les séquences de formation en tenant compte du comportement d'apprentissage - se laisser guider par un chien guide d'aveugle en portant les lunettes noires selon les instructions d'un/e collègue - décider du moment où le chien peut passer l'examen au terme de la formation - comprendre la situation de vie individuelle d'une personne malvoyante ou aveugle - utiliser les moyens auxiliaires à bon escient
B2 - Procéder à l'évaluation des chiens	Il / Elle classe le chien en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - sécurité acoustique, optique et olfactive² - sécurité dans le trafic - capacité d'adaptation à de nouvelles situations - tolérance face à ses congénères - comportement non agressif vis-à-vis des personnes - distractibilité par des chiens ou d'autres animaux - sécurité sur différents revêtements de sol et en hauteur (p. ex. escaliers ouverts) 	
B3 - Exécuter les différentes étapes de formation	Met en œuvre le plan de formation en suivant les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le chien marche tout droit sous une tension constante adaptée dans le harnais sans se laisser distraire (animaux, nourriture, odeurs, bruits, etc.) - signale les obstacles au sol - contourne de manière autonome les obstacles latéraux - signale ou contourne les obstacles en hauteur - associe correctement les signaux acoustiques 	

² Sens de l'odorat

	<p>et y réagit de manière appropriée</p> <ul style="list-style-type: none"> - refuse les ordres en cas de situations dangereuses (désobéissance fonctionnelle) 	
B4 - Favoriser les progrès du chien	L'ICGA établit périodiquement des rapports écrits sur le niveau de formation et les progrès ou régressions du chien.	
B5 - Examiner les compétences du chien en portant les lunettes noires	L'ICGA fait confiance au chien et se laisse guider en portant les lunettes noires sans déranger le chien dans son travail. Il / Elle communique le parcours imposé par un/e collègue de manière claire et compréhensible au chien.	
B6 - Développer des approches et solutions adaptées en cas de difficultés d'apprentissage du chien	L'ICGA connaît des méthodes alternatives de soutien en cas de difficultés d'apprentissage et les applique en fonction de la situation (le cas échéant aussi arrêt de la formation).	
B7 - Déterminer le moment où le chien a atteint le niveau d'examen pour achever la formation	L'ICGA évalue l'aptitude à l'engagement du chien sur la base d'un parcours d'examen réussi sans faute. Il organise l'équipe d'experts pour l'examen AI.	
<p>Compétences personnelles / sociales</p> <p>J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession J2 - Avoir un lien stable avec le chien J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal J4 - Assumer les responsabilités J5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré J8 - Agir de manière autonome J9 - Résoudre des problèmes J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal J12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique J13 - Réfléchir à ses propres actions</p>		

C Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) est responsable de l'entretien et des soins des chiens qui lui sont confiés conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants.

En général, les ICGA s'occupent personnellement des activités communes telles que les promenades avec des contacts entre congénères, avec d'autres animaux et des personnes, des jeux, de l'accomplissement régulier des besoins du chien ainsi que de l'alimentation adaptée aux besoins individuels de chaque chien, des soins du pelage et de la vérification de l'état général de santé. Une délégation à des tiers est possible en tenant dûment compte de la responsabilité.

Lorsque les ICGA remarquent un fait frappant ayant trait à l'état de santé, ils décident si un traitement vétérinaire est nécessaire. Ils sont en mesure de se charger des soins simples selon les instructions du vétérinaire et d'administrer des médicaments.

Le comportement vis-à-vis du chien se fait toujours dans l'optique de son engagement ultérieur auprès d'une personne malvoyante. Les soins et l'entretien des chiens se font sur la base d'un comportement de malvoyant face au chien (p. ex. prise de contact corporelle lors de l'approche).

Contexte

L'entretien des chiens se fait au lieu d'hébergement et dans ses alentours. Afin d'avoir un comportement de malvoyant face au chien, cela présuppose le port de lunettes noires.

Les exigences minimales pour les détenteurs de chiens selon l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) sont à la base de la détention du chien et doivent impérativement être observées.

Le domaine de compétences opérationnelles *C – Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants* est lié aux domaines suivants :

- A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle
- B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles
- F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
C1 - Appliquer les règles de base de la détention des chiens conformément à leurs besoins spécifiques	L'ICGA entretient et soigne le chien conformément à ses besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants. Il / Elle veille au moins à <ul style="list-style-type: none"> - une alimentation appropriée - suffisamment d'exercice - des contacts sociaux avec les congénères et les êtres humains - des soins médicaux de base (p. ex. vaccin, lutte contre les parasites) - des soins du pelage et nettoyage - un hébergement et lieu de repos respectueux de l'animal 	<p>L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquer l'ordonnance sur la protection des animaux - appliquer les règles de base de la détention de chien - évaluer l'état physique et psychique du chien - aborder le chien en fonction de la situation - agir de manière conséquente avec le chien - structurer les soins en suivant les phases de développement du chien - adapter la nourriture en fonction du chien et assurer l'alimentation - évaluer le comportement en meute et le comportement d'apprentissage du chien dans son temps libre - administrer aux chiens les médicaments prescrits par les spécialistes en médecine vétérinaire - contacter les spécialistes en médecine vétérinaire - soigner les chiens conformément aux instructions des spécialistes en médecine vétérinaire - utiliser ses connaissances de base en cynologie et en médecine vétérinaire au quotidien - expliquer les bases médicales dans le domaine des maladies héréditaires, maladies infectieuses, vaccinations, parasites et les connaissances comportementales
C2 - Evaluer l'état général du chien	Les ICGA observent en permanence le chien, constatent les changements d'état et/ou de comportement et réagissent de manière adéquate.	
C3 - Collaborer avec les vétérinaires, les spécialistes et les personnes chargées des soins	Le cas échéant, l'ICGA collabore avec différents spécialistes afin de garantir un suivi optimal du chien. Il / Elle applique les instructions des spécialistes (p. ex. administration de médicaments).	
C4 - Adapter les soins et l'alimentation	L'ICGA adapte l'alimentation et les soins aux besoins individuels du chien (p. ex. en fonction de l'âge, des allergies, du poids, de l'activité physique, du soin du pelage propre à la race).	
<p>Compétences personnelles / sociales</p> <p>J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession</p> <p>J2 - Avoir un lien stable avec le chien</p> <p>J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal</p> <p>J4 - Assumer les responsabilités</p> <p>J5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien</p> <p>J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré</p> <p>J8 - Agir de manière autonome</p> <p>J9 - Résoudre des problèmes</p> <p>J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement</p> <p>J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal</p> <p>J12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique</p> <p>J13 - Réfléchir à ses propres actions</p>		

D Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'examen approfondi des possibilités personnelles, des attentes et de l'environnement d'un/e potentiel/le détenteur/trice d'un chien guide constitue une base essentielle pour décider si la remise d'un chien guide à ces personnes est judicieuse ou non.

L'ICGA clarifie les aspects déterminants sur le plan de la santé et sur le plan psychique des clients / clientes. Cela suppose, en plus de connaissances et d'expériences personnelles approfondies, différents entretiens avec les clients / clientes et l'étude du dossier médical correspondant.

L'ICGA apprend à connaître les conditions de vie des clients / clientes sur place. Cela concerne l'état de santé, les conditions de logement et de travail des clients / clientes ainsi que leur capacité de mobilité et leurs besoins futurs en matière de mobilité.

L'ICGA questionne les clients / clientes sur leurs attentes concernant le chien guide d'aveugle et les informe sur les possibilités. Il / Elle aborde les conflits de valeurs et d'attentes en faisant preuve de compétences sociales.

L'ICGA apprécie ensuite les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien guide d'aveugle, se prononce pour ou contre la remise d'un chien et communique la décision aux clients / clientes et à l'école pour chiens guides.

Toutes les pièces et connaissances déterminantes sont documentées.

Contexte

La remise ou non d'un chien guide exige un examen approfondi des conditions de santé, de travail et de l'environnement social d'un client / d'une cliente.

Grâce à ses connaissances préalables relatives aux conséquences médicales et psychologiques d'une malvoyance et à ses expériences avec le port de lunettes noires, l'ICGA est capable d'évaluer les possibilités d'un client / d'une cliente.

En outre, l'ICGA est en mesure de reconnaître les attentes et l'environnement familial et professionnel des clients et clientes grâce à des entretiens, documents et ses propres observations, de tirer les conclusions correspondantes quant à la remise ou non d'un chien guide et de les communiquer à l'école pour chiens guides et aux clients / clientes en faisant preuve de compétences sociales.

Le domaine de compétences opérationnelles *D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien-guide d'aveugle* est lié aux domaines suivants :

E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente

F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

G – Suivre un tandem détenteur/chien guide

H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
D1 - Juger l'aptitude du client sur la base des fondements médicaux de la malvoyance	A l'aide de l'étude des documents et d'entretiens, l'ICGA reconnaît les conditions physiques et psychiques déterminantes de ses clients / clientes.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de : <ul style="list-style-type: none"> - décrire les fondements médicaux d'une malvoyance - expliquer les conséquences psychiques d'une malvoyance - documenter les conditions médicales et psychiques déterminantes - juger l'aptitude du client sur la base de critères définis - analyser les facteurs de capacités d'orientation et de mobilité d'un/e client/e - évaluer les capacités d'orientation et de mobilité d'un/e client/e - utiliser ses propres expériences avec le port de lunettes noires (p. ex. nourrir le chien, soins du chien, gestes du quotidien et O+M) - analyser le monde d'expérience du client / de la cliente - constater les besoins personnels d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide - déduire les capacités personnelles d'un client / d'une cliente en relation avec la détention d'un chien guide - déterminer les attentes d'un client / d'une cliente quant à un chien guide - analyser les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client / de la cliente - évaluer les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien dans l'environnement du client / de la cliente - prendre une décision quant à la remise ou non d'un chien guide et la justifier - faire preuve de compétences sociales en cas d'incompatibilités entre les attentes et les possibilités - documenter les connaissances et les conclusions
D2 - Apprécier les besoins personnels, les capacités et les attentes du client / de la cliente en lien avec la détention d'un chien guide	L'ICGA reconnaît les besoins personnels, les capacités et les attentes des clients / clientes sur la base d'entretiens et de clarifications pratiques. L'ICGA évalue les besoins, capacités et attentes des clients / clientes quant aux possibilités en faisant preuve de compétences sociales.	
D3 - Définir les capacités d'orientation et de mobilité des clients / clientes	Les ICGA clarifient les capacités d'orientation et de mobilité de leurs clients / clientes. Ils tirent les conclusions correspondantes quant au type de chien guide adapté.	
D4 - Clarifier les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien	L'ICGA reconnaît le monde d'expérience et l'environnement d'un client / d'une cliente. L'ICGA en déduit les conditions-cadre pour la détention respectueuse d'un chien guide d'aveugle.	
Compétences personnelles / sociales J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal J4 - Assumer les responsabilités J6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré J8 - Agir de manière autonome J9 - Résoudre les problèmes J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal J13 - Réfléchir à ses propres actions		

E Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'attribution ciblée du chien guide consiste à attribuer à un client / une cliente en particulier le chien guide qui lui convient le mieux. Cette étape du travail est extrêmement importante et influence de manière décisive la connivence harmonieuse ultérieure entre le client/la cliente et le chien guide.

Pour ce faire, l'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) doit catégoriser correctement le chien. Il s'agit non seulement du tempérament naturel du chien, mais aussi de ses capacités particulières, sans oublier ses caractéristiques moins désirables.

L'ICGA observe aussi attentivement le client / la cliente et en déduit le chien guide qui est susceptible de convenir le mieux. Les besoins du client / de la cliente et ses exigences par rapport au chien guide sont analysés par l'ICGA durant cette phase. L'ICGA intègre les circonstances particulières et l'environnement général du client / de la cliente dans sa réflexion.

Lorsque l'ICGA a identifié un chien qui convient, il le présente au client / à la cliente. L'ICGA est en mesure d'expliquer son choix au client / à la cliente et, le cas échéant, de le / la convaincre que cette attribution est justifiée.

Contexte

L'attribution dépend de l'environnement général du client / de la cliente ainsi que des chiens guides ayant achevé leur formation qui sont disponibles.

Il s'agit, en fin de compte, de former des équipes qui se complètent. Une personnalité vive, nerveuse et impatiente a par exemple besoin d'un chien guide endurant mais surtout très équilibré et résistant.

Le domaine de compétences opérationnelles *E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente* est lié aux domaines suivants :

A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle

B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles

D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
E1 - Apprécier les qualités des chiens formés quant à leur domaine d'intervention	L'ICGA décrit et juge les caractéristiques spécifiques (p. ex. nature, comportement au harnais, comportement en tant qu'animal domestique, taille, vélocité, force de traction, couleur, etc.) des chiens formés.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de :
E2 - Analyser les besoins et l'environnement du client / de la cliente	<p>L'ICGA analyse les besoins du client / de la cliente, p. ex. en rapport avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personnalité - la mobilité - la situation de travail - le comportement durant le temps libre - etc. <p>Pour ce faire, il / elle intègre l'environnement dans sa réflexion. Les aspects importants concernant l'environnement sont p. ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la situation de vie et la situation familiale - le logement - la présence d'autres animaux domestiques - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - décrire et juger les chiens guides d'aveugles formés sur la base de différents critères d'appréciation (voir aussi le domaine de compétences opérationnelles B) - analyser les besoins personnels du client / de la cliente - établir la situation de vie individuelle d'une personne malvoyante ou aveugle - analyser les attentes et les valeurs personnelles du client / de la cliente - analyser l'environnement du client / de la cliente - évaluer les éléments déterminants pour l'attribution du chien guide - attribuer un chien guide adapté au client / à la cliente - justifier et documenter l'attribution au client / à la cliente
E3 - Attribuer un chien guide adapté au client / à la cliente	L'ICGA justifie sa décision et présente le chien correspondant au client / à la cliente.	
Compétences personnelles / sociales		
<p>J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession</p> <p>J2 - Avoir un lien stable avec le chien</p> <p>J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal</p> <p>J4 - Assumer les responsabilités</p> <p>J6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales</p> <p>J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré</p> <p>J8 - Agir de manière autonome</p> <p>J9 - Résoudre des problèmes</p> <p>J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement</p> <p>J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal</p> <p>J13 - Réfléchir à ses propres actions</p>		

F Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'Office fédéral des assurances sociales OFAS prescrit des exigences minimales pour le cours d'introduction destiné au tandem détenteur/chien guide et se prononce sur le financement à l'issue d'un examen pratique auquel est soumis le tandem.

Les instructeurs/trices de chiens guides d'aveugles (ICGA) organisent et structurent les étapes de formation adaptées au tandem afin de permettre à celui-ci de passer avec succès l'examen devant les experts et expertes de l'assurance-invalidité AI. Pour ce faire, ils utilisent les connaissances liées à différentes méthodes de formation des adultes.

L'ICGA tient compte de l'état de santé du client / de la cliente lors des différentes étapes de formation.

L'ICGA documente les différentes étapes de formation.

Dès que le tandem détenteur/chien guide est formé selon les prescriptions de l'OFAS, l'ICGA annonce le tandem pour l'examen AI.

Contexte

L'Office fédéral des assurances sociales OFAS édicte un catalogue d'exigences quant à la formation des tandems détenteur/chien guide et examine leurs résultats avant de se prononcer sur le financement d'un chien guide.

L'ICGA organise les étapes de formation en les adaptant individuellement au futur détenteur de chien guide / à la future détentrice de chien guide, exécute la formation et documente les différentes étapes.

Une fois la formation achevée, le tandem détenteur/chien guide passe un examen pratique devant un/e expert/e de l'AI en présence de l'ICGA. En cas de résultat positif, le financement du chien guide est pris en charge par l'AI.

Le domaine de compétences opérationnelles *F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle* est lié aux domaines suivants :

B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles

C – Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

G – Suivre un tandem détenteur/chien guide

H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
F1 - Structurer la formation du client / de la cliente en fonction de la situation	L'ICGA se met dans la situation de vie du client / de la cliente. Il / Elle structure les étapes de formation en fonction de la situation conformément aux prescriptions minimales de l'OFAS.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de :
F2 - Organiser une formation adaptée à l'adulte pour le client / la cliente	L'ICGA applique différentes méthodes de la formation d'adultes adaptées à la situation lors de la formation du tandem.	<ul style="list-style-type: none"> - déterminer les conditions de vie du client / de la cliente - appliquer différentes méthodes de la formation d'adultes adaptées à la situation - appliquer les règles de feedback
F3 - Appliquer les mesures comportementales adéquates en cas de maladies concomitantes ou causales (p. ex. diabète) du client	L'ICGA tient compte des conditions de santé du client / de la cliente pendant toute la durée de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> - clarifier les conditions de santé du client / de la cliente - tenir compte des conditions de santé du client / de la cliente
F4 - Documenter les différentes étapes de formation par écrit	L'ICGA documente les différentes étapes de formation par écrit.	<ul style="list-style-type: none"> - établir un plan d'apprentissage et de formation structuré et adapté au client / à la cliente
F5 - Organiser l'examen AI avec l'expert/e AI et accompagner	Une fois la formation achevée, l'ICGA se charge de l'inscription du tandem détenteur/chien guide à l'examen AI (expertise de fin d'introduction). Il / Elle organise l'examen (expertise de fin d'introduction) avec l'expert/e AI et accompagne le tandem durant celui-ci.	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer les objectifs et exigences minimales prescrits par l'OFAS dans le plan d'apprentissage et de formation - exécuter le plan d'apprentissage et de formation qui a été élaboré avec le tandem
Compétences personnelles / sociales		<ul style="list-style-type: none"> - résoudre les situations exigeantes durant le temps de formation en faisant preuve de compétences sociales - consigner les différentes étapes de formation dans un rapport écrit
<p>J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession</p> <p>J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal</p> <p>J4 - Assumer les responsabilités</p> <p>J5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien</p> <p>J6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales</p> <p>J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré</p> <p>J8 - Agir de manière autonome</p> <p>J9 - Résoudre des problèmes</p> <p>J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement</p> <p>J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal</p> <p>J12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique</p> <p>J13 - Réfléchir à ses propres actions</p>		<ul style="list-style-type: none"> - se charger de l'inscription à l'examen AI - fixer le plan de route et le calendrier d'entente avec le client / la cliente - accompagner les clients / clientes à l'examen AI

G Suivre un tandem détenteur/chien guide

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) suit le tandem détenteur/chien guide pendant toute la durée d'engagement du chien guide. Le suivi débute après la remise définitive du chien guide et donne un sentiment de sécurité au détenteur / à la détentrice du chien guide. Il doit permettre de garantir et de juger que le tandem continue à se déplacer de façon sûre et que les exigences posées tant au détenteur / à la détentrice qu'au chien sont remplies.

Le suivi peut se dérouler au domicile du détenteur / de la détentrice du chien guide ou également pendant un séminaire de plusieurs jours. Il peut aussi se dérouler sous forme de formation continue, p. ex. sous la forme d'un « cours de premiers soins au chien ».

L'ICGA est l'interlocuteur en cas de problèmes du tandem, que ceux-ci soient dus à l'évolution constante de l'environnement du tandem, à la maladie du détenteur / de la détentrice du chien guide ou celle du chien ou à la mise à la retraite imminente du chien, etc. Il lui incombe d'analyser les problèmes et de rechercher des solutions communes.

Contexte

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), domaine Assurance-invalidité (AI), fixe dans le « Contrat concernant la mise en location de chiens-guides pour aveugles à l'AI » le moment et la fréquence minimale à laquelle un suivi des tandems détenteur/chien guide doit avoir lieu.

Durant le suivi, l'environnement du tandem est pris en compte dans l'évaluation. Il convient de porter une attention particulière aux changements susceptibles d'avoir une influence sur le tandem.

Le domaine de compétences opérationnelles *G – Suivre un tandem détenteur/chien guide* est lié aux domaines suivants :

B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles

C – Entretenir et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente

F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
G1 - Organiser le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide	L'ICGA établit un plan de suivi adapté au tandem, organise et coordonne de façon autonome le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de : <ul style="list-style-type: none"> - établir le plan de suivi - planifier et coordonner les rendez-vous de suivi - évaluer l'état physique et psychique du chien - observer un tandem détenteur/chien guide - évaluer la performance du tandem - analyser la situation spécifique du tandem - déceler les situations d'urgence et agir de manière adéquate - déceler et analyser les situations problématiques - reconnaître les conflits de valeurs - présenter et expliquer aux clients / clientes d'autres alternatives et solutions - choisir une solution d'entente avec le client / la cliente - vérifier l'efficacité de la solution mise en œuvre - documenter le suivi par écrit
G2 - Constater la performance du tandem détenteur/chien guide	Il / Elle observe le tandem détenteur/chien guide et évalue s'il continue de se déplacer de manière sûre.	
G3 - Déterminer les besoins du client / de la cliente et du chien guide	Il / Elle examine et juge les besoins du client / de la cliente et du chien guide. Ceux-ci ont-ils changé et ont-ils un impact sur la performance du tandem ?	
G4 - Apporter des solutions appropriées aux problèmes et conflits rencontrés dans le tandem	L'ICGA reconnaît les problèmes et conflits au sein du tandem. Il / Elle cherche des solutions individuelles et les met en œuvre.	
G5 - Surmonter les situations d'urgence	L'ICGA reconnaît les situations d'urgence, les évalue et agit en conséquence.	
G6 - Documenter le suivi par écrit	L'ICGA documente le suivi par écrit.	
Compétences personnelles / sociales J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal J4 - Assumer les responsabilités J5 - Adopter un comportement conséquent avec le chien J6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré J8 - Agir de manière autonome J9 - Résoudre des problèmes J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal J12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique J13 - Réfléchir à ses propres actions		

H Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien

Description du domaine de compétences opérationnelles

L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles (ICGA) reconnaît les changements liés à la santé et à l'âge chez le chien guide et peut proposer des solutions correspondantes.

Il / Elle connaît les problèmes psychiques et émotionnels délicats qui se posent (changement, séparation, deuil) chez toutes les parties impliquées et en tient compte lors de ces solutions.

Il / Elle reconnaît les conflits d'intérêts qui se profilent entre l'école pour chiens guides et le détenteur du chien guide et agit comme médiateur dans ces situations.

Il / Elle élabore une solution adéquate pour assurer la suite pour le client et arrange le déroulement du processus de mise à la retraite.

L'ICGA exécute le processus de mise à la retraite.

Contexte

La durée d'engagement d'un chien guide d'aveugle est limitée pour des questions d'âge et de santé et est en règle générale de huit à dix ans.

L'ICGA suit le tandem détenteur/chien guide pendant toute la durée d'engagement du chien et reconnaît les changements liés à l'âge et / ou à la santé.

L'ICGA est en mesure de développer et d'appliquer des solutions adéquates pour ce genre de situations.

Dans ce cadre, il / elle sert de médiateur/trice en cas d'éventuels conflits d'intérêts entre l'école pour chiens guides et les clients.

Il / Elle élabore des solutions pour assurer la suite et exécute le processus de mise à la retraite.

Le domaine de compétences opérationnelles *H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien* est lié aux domaines suivants :

C – Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants

D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle

G – Suivre un tandem détenteur/chien guide

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées / Contenus	Critères de performance
H1 - Juger les changements liés à l'âge chez le chien	L'ICGA évalue et décrit les changements et besoins d'un chien guide d'aveugle liés à l'âge L'ICGA est capable d'évaluer les signes d'une mise à la retraite imminente du chien.	L'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles est capable de :
H2 - Former le client / la cliente à gérer un chien âgé	L'ICGA transmet au détenteur / à la titulaire de chien guide les connaissances nécessaires pour gérer un chien âgé. L'ICGA prépare le client / la cliente quant aux questions à traiter en lien avec le remplacement imminent.	<ul style="list-style-type: none"> - constater et expliquer les changements et besoins liés à l'âge du chien guide - expliquer aux clients / clientes comment gérer les changements liés à l'âge chez un chien guide - communiquer les exigences spécifiques en matière d'entretien et de soins au détenteur du chien - présenter et expliquer aux clients et clientes les solutions possibles
H3 - Développer des solutions lors de conflits d'intérêts entre le client/la cliente et l'école	L'ICGA analyse d'éventuels conflits d'intérêts entre le client / la cliente et l'école pour chiens guides en lien avec la mise à la retraite imminente du chien guide. L'ICGA présente les alternatives adéquates possibles. L'ICGA fait appel aux personnes nécessaires pour prendre une décision (p. ex. le client/la cliente, l'AI, l'école, le vétérinaire, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - analyser les difficultés des clients / clientes avec la situation de remplacement - présenter aux clients / clientes des solutions possibles - résoudre d'éventuels conflits d'intérêts entre l'école pour chiens guides et les clients / clientes - se prononcer quant à une éventuelle aide interne et/ou externe
H4 - Exécuter le processus de mise à la retraite	L'ICGA exécute les étapes nécessaires à la mise à la retraite du chien guide.	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer des solutions conformes à la situation
H5 - Elaborer les solutions pour la suite (après la mise à la retraite du chien) avec le client	L'ICGA élabore avec le client / la cliente une solution pour la suite après la mise à la retraite du chien guide.	<ul style="list-style-type: none"> - convaincre les clients / clientes d'une solution adéquate - fixer le moment de mise à la retraite - évaluer des options et solutions adaptées pour le chien - choisir la solution optimale pour les parties impliquées - procéder au placement du chien - évaluer des solutions adaptées (pour la suite) avec les parties impliquées
Compétences personnelles / sociales J1 - Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession J3 - Avoir une attitude empathique à l'égard de la personne et de l'animal J4 - Assumer les responsabilités J6 - Aborder les conflits de valeurs en faisant preuve de compétences sociales J7 - Appliquer un rapport de proximité-distance équilibré J8 - Agir de manière autonome J9 - Résoudre des problèmes J10 - Gérer les principes de l'attachement et du détachement J11 - Adopter un comportement respectueux envers la personne humaine et l'animal J12 - Disposer de suffisamment de réserves sur le plan physique et psychique J13 - Réfléchir à ses propres actions		<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre la solution pour assurer la suite

ANNEXE IV : Identifications des modules 1 à 9

Identification du module 1

Titre	Evaluation des aptitudes du chien
Domaine de compétences opérationnelles	A – Evaluer l'aptitude des chiens adultes à devenir chien guide d'aveugle
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> – Age minimum 22 ans – Permis de conduire catégorie B – Bon état de santé général et endurance – Bonne acuité auditive et visuelle – Personnalité calme et équilibrée – Sens de l'observation prononcé – Empathie – Bonnes manières – Bonne expression orale et écrite
Compétence	L'apprenante / l'apprenant peut évaluer l'aptitude d'un chien adulte à suivre la formation de chien guide d'aveugle
Certificat de compétence Total 5 h.	<p>Pratique : Tester et juger quatre chiens adultes en âge de suivre la formation</p> <p>Oral : Interpréter des rapports ; décrire et expliquer des facteurs d'exclusion</p> <p>Ecrit : Exigences en matière d'assurances (OFAS) et bases en médecine vétérinaire. Rédiger le rapport d'enquête concernant les 4 chiens testés</p>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> – Comprend les conditions médicales exigées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et vérifie si elles sont réunies pour le chien à juger (K4) – Cite et interprète les situations environnementales à vérifier et les conditions relatives au caractère (K2) – Observe le chien et apprécie son aptitude à devenir chien guide sur la base des critères préétablis (K6) – Documente et justifie ses observations et rédige une recommandation quant à l'aptitude du chien (K6) – Comprend la valeur du lien affectif et est en mesure de construire un lien sûr avec le chien qui lui est confié (K3)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

Identification du module 2

Titre	Formation de plusieurs chiens guides d'aveugles
Domaine de compétences opérationnelles	B – Former les chiens comme chiens guides d'aveugles
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Age minimum 22 ans - Permis de conduire catégorie B - Bonne santé et bonne condition physique - Bonne acuité auditive et visuelle - Personnalité calme et équilibrée - Empathie - Sensibilité pour le chien en tant qu'individu - Bon sens de l'observation et habileté - Capacité à prendre des décisions - Engagement social - Bonnes manières
Compétence	L'apprenante / l'apprenant peut former plusieurs types de chiens adéquats à devenir des chiens guides d'aveugles
Certificat de compétence Total 9 h.	<p>Pratique : Examen interne avec les lunettes noires et examen avec les experts de l'AI selon le règlement en vigueur avec au minimum 3 chiens différents</p> <p>Oral : Présenter et expliquer le déroulement et le plan de formation. Trouver et expliquer des solutions dans des situations précises</p> <p>Écrit : Examen écrit : exemples de cas Rapport de travail sur les typologies de trois chiens au min. et sur les étapes de formation qui en résultent</p>

Identification du module 2 (suite)

<p>Objectifs d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprend le comportement d'apprentissage et de travail du chien et peut l'interpréter, l'analyser et l'évaluer par espèce (K 6) - Comprend les différentes typologies canines (K2) - Evalue les chiens sur la base de différents facteurs (K6) - Développe la sensibilité nécessaire pour reconnaître les différents types de chiens et pour aborder chaque chien individuellement (A4) - Maîtrise les différentes étapes de la formation, les combine et les transmet de manière conforme à l'espèce (K5) - Structure un plan de formation conformément à la nature de chaque chien (K4) - Décide en fonction du niveau de formation et de la nature du chien selon la situation (K6) - Analyse les progrès du chien à chaque niveau de formation et chaque état et peut élaborer des solutions adéquates (K5/K6) - Peut se mettre à la place d'une personne malvoyante ou aveugle (A3) - Reconnaît sa responsabilité et sa fiabilité en tant que garant de la sécurité d'une personne malvoyante ou aveugle (A4)
<p>Reconnaissance</p>	<p>Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles</p>
<p>Durée</p>	<p>3 ans</p>
<p>Durée de validité des certificats de compétence</p>	<p>5 ans</p>

Identification du module 3

Titre	Entretien des chiens
Domaine de compétences opérationnelles	C – Entretien et soigner les chiens conformément à leurs besoins spécifiques et aux besoins des malvoyants
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Age minimum 22 ans - Aimer les animaux - Compréhension de la nature du chien - Bon sens de l'observation - Résistance - Personnalité calme et équilibrée - Indépendance - Sens des responsabilités
Compétence	L'apprenante / l'apprenant peut s'occuper de chiens en respectant leurs besoins et ceux des malvoyants et les soigner selon les instructions de spécialistes en médecine vétérinaire
Certificat de compétence Total 3-5 h.	<p>Pratique : Soigner et nourrir. Remise de médicaments, soins généraux de base (p. ex. soins des oreilles et des griffes, changement de pansements)</p> <p>Oral : Connaissances médicales de base pour l'usage quotidien, règles de base pour la détention de chiens, connaissance des races</p> <p>Ecrit : Connaissances médicales approfondies : maladies héréditaires, maladies infectieuses, vaccinations, parasites, etc. / connaissances comportementales (exemples de cas)</p>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Comprend les règles de base de la détention de chien (K2)</u> - <u>Applique les règles de base de la détention de chien selon l'ordonnance sur la protection des animaux en vigueur (K3)</u> - <u>Cite (K1) les races utilisées comme chiens guides d'aveugles et comprend (K2) leurs spécificités</u> - <u>Explique les bases de médecine vétérinaire, en particulier dans le domaine des maladies héréditaires, des maladies infectieuses, des vaccinations, des parasites et de l'éthologie (K2)</u> - <u>Structure les soins en suivant les phases de développement du chien (K4)</u> - <u>Juge et note le comportement en meute et le comportement d'apprentissage du chien dans son temps libre (K6)</u> - <u>Reconnaît la valeur d'un comportement conséquent avec le chien et décide en fonction de la nature du chien selon la situation (K3/A4)</u> - Reconnaît la fiabilité en tant que valeur garante

	<u>d'assistance vis-à-vis du chien (A4)</u>
Reconnaissance	<u>Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles</u>
Durée	<u>3 ans</u>
Durée de validité des certificats de compétence	<u>5 ans</u>

Identification du module 4

Titre	Evaluation de l'aptitude du client
Domaine de compétences opérationnelles	D – Evaluer l'aptitude des clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Age minimum 22 ans - Permis de conduire catégorie B - Talent pour la communication différenciée et bonne expression écrite et orale - Engagement social - Bonnes manières - Empathie - Ouverture d'esprit - Facilité de contact - Esprit d'équipe - Sensibilité - Indépendance - Capacité à prendre des décisions - Capacité à gérer les conflits
Compétence	L'apprenante / L'apprenant peut évaluer l'aptitude d'un client à détenir un chien guide d'aveugle
Certificat de compétence Total 4 h.	<p>Pratique : Conduire un entretien de capacité et une enquête sur les capacités d'orientation et de mobilité ainsi que sur l'état de santé général. (jeu de rôle)</p> <p>Oral : Exposer et expliquer des rapports</p> <p>Ecrit : Fondements médicaux de la malvoyance</p>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Evalue les fondements médicaux de la malvoyance dans une perspective physique et psychique en relation avec l'aptitude en tant que détenteur de chien guide (K6) - Vérifie et apprécie les capacités d'orientation et de mobilité ainsi que les conditions relatives à la santé du client potentiel (K6) - Reconnaît et apprécie les besoins personnels et les capacités du client en relation avec la détention d'un chien guide (K6) - Clarifie les conditions-cadre pour une détention respectueuse du chien (K4) et évalue celles-ci (K6) - Analyse le monde d'expériences du client (K4/A3) - Fait preuve de compétences sociales lors de conflits de valeurs (K3/A4) - Documente les connaissances et les conclusions (K3)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles

Identification du module 4 (suite)

Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

Identification du module 5

Titre	Attribution d'un chien guide
Domaine de compétences opérationnelles	E – Choisir un chien guide qui correspond aux besoins et à l'environnement du client / de la cliente
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Age minimum 22 ans - Certificats des modules 1, 2 et 3 - Engagement social - Talent pour la communication différenciée - Manière de procéder méthodique, didactique - Empathie - Sens de l'observation - Fort sens des responsabilités - Capacité à s'imposer
Compétence	L'apprenante / L'apprenant peut choisir un chien guide correspondant aux besoins et à l'environnement du client
Certificat de compétence Total 5-7 h.	<p>Pratique : 3 chiens guides différents sont présentés et doivent être attribués à 3 clients différents. L'apprenant analyse et commente clients et chiens guides, procède à l'attribution et motive ses décisions. (Jeu de rôle avec clients fictifs et chiens réels, familiers à l'apprenant)</p> <p>Ecrit : Rédiger des études de cas et des rapports</p>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécie les différentes capacités spécifiques des différents chiens et les classe (K6) - Attribue le chien au client en conséquence (K5) - Analyse les besoins et l'environnement du client et les classe en conséquence (K5) - Apprécie la situation dans sa globalité et est capable de chercher la meilleure solution (K6) - Se met à la place d'une personne malvoyante (A3) - Reconnaît, par l'identification aux attentes du client, les valeurs de celui-ci (K4/A4)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

Identification du module 6

Titre	Formation du client
Domaine de compétences opérationnelles	F – Former les clients / clientes à détenir un chien guide d'aveugle
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance physique et psychique - Manière de procéder méthodique, didactique - Capacité de communication - Fort sens des responsabilités - Capacité d'organisation - Capacité d'adaptation - Patience - Certificats des modules 3, 4 et 5
Compétence	L'apprenante / L'apprenant peut former les clients pour qu'ils deviennent des détenteurs de chiens guides d'aveugles compétents, conscients de leurs responsabilités
Certificat de compétence Total 9 h.	<p>Pratique : Bilan de compétences avec les experts AI et au min. 3 clients différents</p> <p>Oral : Expliquer le déroulement du cours d'introduction, recherche de solutions dans des situations particulières (exemples de cas)</p> <p>Écrit : Examen écrit : exemples de cas rapport de travail des 3 formations de client</p>
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Tient compte de la situation de vie du client (K3/A3) - Structure la formation du client en fonction de la situation (K5) - Applique différentes méthodes de la formation d'adultes adaptées à la situation, lors du travail avec les clients (K5) - Applique les règles de feedback (K3) - Applique les mesures comportementales adéquates en cas de maladies concomitantes ou causales (p. ex. diabète) du client (K3) - Applique les exigences minimales de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le cours d'introduction (K3) - Etablit les différentes étapes de formation dans un rapport écrit (K3) - Reconnaît la valeur d'un comportement social compétent face au client (A3) et réagit conformément à la situation (A4)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans

Durée de validité des certificats de compétence	5 ans
--	-------

Identification du module 7

Titre	Suivi du tandem détenteur/chien guide
Domaine de compétences opérationnelles	G – Suivre un tandem détenteur/chien guide
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Age minimum 22 ans - Certificats des modules 2, 5 et 6 - Permis de conduire catégorie B - Engagement social - Talent pour la communication différenciée - Capacité d'organisation - Indépendance - Facilité de contact - Personnalité calme et équilibrée - Empathie - Bonne résistance physique et psychique - Capacité à agir et à prendre des décisions - Capacité à gérer les conflits
Compétence	L'apprenante / L'apprenant peut apprécier, accompagner et continuer à former un tandem détenteur/chien guide pendant toute la durée de l'engagement du chien guide
Certificat de compétence Total 6-8 h.	<p>Pratique : Observer un tandem détenteur/chien guide, conseiller et analyser la situation. En situations réelles : 1 fois avec le client suivi ; 1 fois lors d'un suivi de routine avec un client inconnu ; 2 fois lors de suivis de cas problématiques</p> <p>Oral : Décrire des situations problématiques possibles et énumérer les solutions correspondantes (exemples de cas)</p> <p>Ecrit : Elaboration d'un plan de suivi complet pendant toute la durée de l'engagement du chien guide</p>

Identification du module 7 (suite)

Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">- Observe et analyse la prestation d'un tandem (K4)- Apprécie les besoins du client et du chien guide (K6)- Reconnaît et analyse les problèmes et les conflits entre les membres du tandem (K4), les évalue (K6), cherche des solutions individuelles et les met en œuvre (K3/K5)- Reconnaît les situations d'urgence et est capable d'y faire face (K4/5)- Peut évaluer l'état du chien (médical, psychique) (K4) et prendre des décisions (K6)- Organise et coordonne de façon autonome le suivi pendant toute la durée d'engagement du chien guide (K5)- S'identifie à la situation spécifique du client et de son chien (A3)- Est capable d'analyser des situations problématiques, de reconnaître des conflits de valeurs et de prendre des décisions pour le bien de tous les participants (A4.2)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

Identification du module 8

Titre	Mise à la retraite et solution pour assurer la suite
Domaine de compétences opérationnelles	H – Accompagner un tandem détenteur/chien guide lors de la mise à la retraite du chien
Conditions	Certificat du module 6
Compétence	L'apprenante / L'apprenant peut préparer la retraite du chien et élaborer la solution adéquate pour assurer la suite avec les clients
Certificat de compétence Total 5 h.	Pratique : Accompagnement de 2 départs à la retraite. Préparer et mener un entretien et un processus de mise à la retraite (jeu de rôle) Oral : Expliquer le processus de mise à la retraite et décider selon la situation (exemples de cas) Ecrit : Modifications liées à l'âge du chien. Réflexion écrite sur le processus de séparation
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Explique et évalue les changements liés à l'âge et les besoins du chien (K2/K6) - Réussit à ce que les clients puissent gérer les changements liés à l'âge du chien (K3) - Développe des solutions lors d'éventuels conflits d'intérêts entre l'école et le client / la cliente (K5) et rend une décision (K6) - S'identifie à la situation émotionnelle individuelle de séparation client/chien (A3) - Elabore des solutions conformes à la situation (K5) - Explique le déroulement du processus de mise à la retraite (K3) - Exécute le processus de mise à la retraite (K3/K4/K6) - Reconnaît la valeur de la compassion en tant que partie intégrante d'une situation de séparation (A4)
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

Identification du module 9

Titre	Stage
Domaine de compétences opérationnelles	A à H inclus
Conditions	Contrat de formation
Compétence	L'apprenante / L'apprenant développe la routine et la sûreté professionnelle nécessaires ainsi que la capacité d'analyser sa propre pratique de manière autocritique dans son activité d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles
Certificat de compétence	<ul style="list-style-type: none">- L'apprenante / L'apprenant établit un rapport de stage complet- Le maître de stage établit un certificat de stage
Objectifs d'apprentissage	Les objectifs d'apprentissage sont développés individuellement avec le maître / la maîtresse de stage et fixés réciproquement dans un contrat de formation
Reconnaissance	Ce module (certificat de compétence obtenu) vaut comme attestation pour la formation d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles
Durée	3 ans
Durée de validité des certificats de compétence	5 ans

ANNEXE V : Le travail de diplôme

révisée en janvier 2014 (adoptée le 10 février 2014)

1. Le travail de diplôme dans le cadre de l'examen professionnel supérieur d'instructrice/teur de chiens guides d'aveugles

L'examen professionnel supérieur d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles prévoit la rédaction d'un travail de diplôme. Il s'agit, pour ce travail, de choisir une problématique concrète du travail d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles et de présenter dans un exposé approfondi du thème choisi un résultat autonome et développé.

2. Conditions préalables et conditions

Le travail de diplôme doit apporter, dans le domaine de l'instruction de chiens guides d'aveugles, un élément nouveau ou traiter de nouveaux aspects d'un thème connu. Il doit être utile à la pratique professionnelle.

Les thèmes du travail de diplôme peuvent être choisis librement, ils doivent cependant être soumis à la commission d'assurance de qualité (commission AQ) pour contrôle et approbation.

Les travaux de diplôme doivent être rédigés par une seule personne.

Les travaux pratiques (p. ex. évaluation des aptitudes du chien, moyens auxiliaires pour la formation des chiens guides d'aveugles, bases pour l'accompagnement de chiens conformément à leurs besoins spécifiques et à ceux des malvoyants, etc.) doivent être accompagnés d'une partie théorique et être justifiés.

Exigences formelles :

- Envergure : 15 - 20 pages A4
- Police : Arial
- Taille de la police 12 points
- Interligne 1.5

Ne sont pas compris dans le volume total :

- la page de garde
- la table des matières
- les annexes et appendices

Les annexes ou appendices illustrent ou documentent les affirmations contenues dans le travail de diplôme. Ils ne font toutefois pas partie du travail de diplôme et ne sont pas non plus évalués.

Les images et graphiques pertinents, utilisés à bon escient, soulignent les explications du travail. Les images liées à un contenu doivent être insérées dans le passage correspondant. Les images et graphiques ne doivent pas excéder 30 % du volume total du travail de diplôme.

Chaque candidat/e est responsable de trouver une personne chargée de superviser son travail de diplôme. Les candidates / candidats sont en principe libres dans le choix de la personne chargée de les encadrer. Cette dernière devrait avoir un lien d'ordre professionnel avec le thème du travail de diplôme et seconder la candidate / le candidat sur le plan technique lors de l'élaboration du plan de travail et de la rédaction du travail. Les candidates et candidats transmettent le nom de la personne chargée de les superviser à la commission AQ et l'informent sur son lien avec le travail de diplôme.

La personne chargée de superviser le travail approuve le plan du travail de diplôme.

Les éventuels coûts qui en résultent doivent être pris en charge par les candidates et candidats eux-mêmes ou par des sponsors.

Les travaux de diplôme doivent être remis en trois exemplaires à la commission AQ au plus tard 4 semaines avant le début des examens (voir calendrier).

3. Calendrier

Délai	Résultat à livrer	Délais contrôlés par la commission AQ
6 mois avant la date d'examen	Discuter des premières idées, des premiers thèmes. Il est possible d'adresser par écrit ou par téléphone des propositions de thèmes à la personne chargée de superviser le travail.	
Au plus tard 5 mois avant la date d'examen	Soumission du thème à la commission AQ La commission AQ approuve le thème choisi.	La commission AQ tient une liste des thèmes déjà traités et surveille le respect des délais.
5 mois à 3 mois avant la date d'examen	Elaboration d'un plan de travail Après l'approbation du thème par la commission AQ	
Au plus tard 3 mois avant la date d'examen	Soumission du plan de travail Au plus tard 3 mois avant l'examen final d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles à la personne chargée de superviser le travail sur le thème choisi. Les apprenants reçoivent une réponse de la personne chargée de les superviser concernant leur plan de travail.	
Au plus tard 3 mois à 4 semaines avant la date d'examen	Rédaction du travail de diplôme	
4 semaines avant l'examen final	Remise du travail de diplôme En trois exemplaires	Le non-respect du délai entraîne le refus du travail de diplôme et l'échec à l'examen.

A l'issue de l'examen final d'instructeur/trice de chiens guides d'aveugles, la commission AQ transmet aux apprenants la note concernant leur travail de diplôme dans le cadre du certificat final.

4. Eléments du travail de diplôme

En principe, il y a lieu de respecter la structure suivante :

Page de titre, comprenant :

Titre du travail
Nom, adresse de l'auteur du travail
Texte : travail de projet pour l'examen professionnel supérieur
Mois de sa remise et année

Ev. avant-propos (p. ex. motivation personnelle pour le sujet)

Table des matières

Introduction, comprenant :

1. Introduction au thème
2. La question ou l'objectif à la base du travail
3. (Structure du travail)

Partie principale (partie argumentaire) : Présentation de toutes les étapes du travail et description des résultats obtenus. En règle générale, la partie principale comprend trois chapitres :

- Bases théoriques
- Méthode
- Résultat

Conclusion (contient la réponse à la question posée) : La conclusion représente l'essence même du résultat découlant du questionnement initial. Cela peut être les conséquences à en tirer, un bilan et une perspective, la confirmation ou la relativisation de l'état des connaissances ou l'indication de lacunes dans les connaissances. Dans les travaux pratiques, les limites et les possibilités du thème pratique sont brièvement évaluées de façon critique.

Bibliographie (voir modèle)

Annexe (cette partie du travail sert à l'exemplification, sources copiées, illustrations, tableaux et statistiques pour étayer et visualiser les aspects importants de la thématique)

Déclaration : Sur la dernière page du travail de diplôme figure la déclaration selon laquelle le travail de diplôme a été rédigé de manière autonome. La déclaration est signée par l'auteur.

Texte de la déclaration : Par la présente, je déclare avoir rédigé le présent travail de manière autonome sans l'utilisation d'autres moyens auxiliaires que ceux qui sont indiqués.

5. Critères pour l'appréciation du travail de diplôme

Le travail de diplôme porte essentiellement sur un sujet en relation avec l'instruction de chiens guides d'aveugles.

La **structure du travail** est logique et compréhensible, les différents raisonnements s'enchaînent. **L'articulation du travail** est adéquate.

La **question**, la **formulation de l'objectif**, l'**argumentation** et les **conclusions** sont clairement formulées et sont traitées de façon appropriée.

Les travaux pratiques sont réfléchis et traités de manière appropriée ; ils sont d'utilité pratique. Le travail peut être utilisé dans la pratique (**portée pratique**).

Les conclusions présentent des développements ou mesures autonomes, concrets et judicieux.

Les citations et les renvois bibliographiques doivent pouvoir être vérifiés au moyen des **sources et d'une bibliographie** (voir à ce propos le paragraphe 9 Aides pour le travail : citations, bibliographie).

La **présentation** écrite est claire et agréable à lire.

6. Remise

Le travail de diplôme fait partie intégrante de l'examen professionnel supérieur d'institutrice/teur de chiens guides d'aveugles. Le diplôme, en tant qu'attestation de réussite de l'examen final, est remis aux apprenants qui ont rendu **dans les délais** un travail de diplôme qui a été accepté et qui ont réussi les autres épreuves conformément au règlement d'examen.

Dans des cas exceptionnels, la commission d'assurance de qualité peut accorder une prolongation de délai de quelques jours.

7. Exemple UCBA

Les travaux de diplôme sont conservés dans la bibliothèque de l'UCBA. Ils sont disponibles en prêt à toutes les personnes intéressées. Le travail de diplôme reste la propriété intellectuelle de son auteur.

8. Aide pour le travail : plan de travail

Le plan de travail est une esquisse grossière du travail de diplôme. Il décrit le thème, le contenu, la question, l'objectif, la structure, la manière de procéder et év. la planification dans le temps. Le plan de travail a pour but de passer en revue le travail du début à la fin et de consigner par écrit les principaux éléments du processus.

De plus amples renseignements à ce sujet figurent sur la liste de contrôle « Eléments pour le plan d'un travail de diplôme ».

9. Aides pour le travail : citations, bibliographie

9.1. Citations dans le texte

Les affirmations d'autres auteurs sont étayées et signalées dans le texte par un bref renvoi aux sources. Cette indication permet au lecteur de retrouver la référence complète à la source au moyen de la bibliographie.

- ne sont pas significatives selon Meier (1985)
- ne sont pas des résultats significatifs (Meier, 1985)
- « ne livre pas de résultats significatifs » dit Meier (1985, p. 125)

Lorsque l'on cite des passages d'une interview, il convient de mentionner dans le texte le nom, la source (=interview) et la date. Lorsque l'on reproduit des affirmations provenant d'une interview avec des personnes qui doivent rester anonymes (p. ex. lors d'une interview réalisée personnellement), un nom de fantaisie (p. ex. Anonymus 1) peut être utilisé.

Ex. : Meier (interview, 14 février 2016) qualifie les développements en matière d'exploitation de franc succès.

9.2. Bibliographie

La bibliographie à la fin du travail de diplôme contient les informations nécessaires au lecteur pour pouvoir identifier les sources utilisées. Chaque indication de source dans le texte doit

également figurer dans la bibliographie. Inversement, chaque indication dans la bibliographie doit avoir un lien avec le texte.

La bibliographie débute sur une nouvelle feuille.

Les ouvrages sont cités par ordre alphabétique des noms de famille des premiers auteurs.

Livre

Meier, Urs (1985). *Themen der Medienpsychologie*. Berne : Huber.

Pervin, Lawrence A., Cervone Daniel & John Oliver P. (2005). *Persönlichkeitstheorien*. Munich : Ernst Reinhardt Verlag.

Les titres sont toujours indiqués dans leur intégralité, avec le sous-titre.

Meier, Urs (1985). *Themen der Medienpsychologie. Grundlagen und Techniken*. Berne : Huber.

Ouvrage de l'éditeur

Meier, Urs (1985). *Themen der Medienpsychologie*. In Werner Schneider (éd.) : *Empirische Psychologie*. Berne : Huber. p. 122-134.

Scheider, Werner (1985). *Empirische Psychologie*. Berne : Huber.

En cas d'ouvrages de l'éditeur, les **deux ouvrages** sont indiqués dans la bibliographie.

Articles / Revues

Meier, Urs (1985) *Themen der Medienpsychologie*. *Zeitschrift für Psychologie*, Volume 3, 4. p. 122-134.

Documents en ligne

Les règles de citation des sources imprimées s'appliquent en principe également aux sources internet.

Meier, Urs (1985). *Themen der Medienpsychologie*, [en ligne]. <http://www.xy.ch/dokument.htm>. (consulté le 12.07.2003).

Lorsqu'il s'agit de pures pages internet, la numérotation de page n'est pas indiquée, contrairement à ce qui prévaut pour les documents téléchargés. D'autres indications figurent dans la bibliographie.

Par ailleurs, il convient de joindre une copie sur papier en annexe du travail.

Textes non publiés

Pour les textes non publiés provenant de travaux de projet/de diplôme, le type de travail et l'institut auprès duquel le travail a été déposé sont cités en lieu et place de l'éditeur puisque celui-ci fait défaut.

Ex. : Meier, U. (2016). *Psychologie und Hundehaltung – Neue Erkenntnisse*. Travail de diplôme non publié, UCBA Union centrale suisse pour le bien des aveugles, Saint-Gall.

Dans le cas de citations provenant de manuscrits, documents de séminaire, etc. non publiés, la source est désignée comme « manuscrit non publié », après l'auteur, l'année, le titre du document.

Généralités

Il n'est pas rare que les indications bibliographiques fassent défaut dans les sources : il se peut que le nom de l'auteur fasse défaut, ou l'indication de l'année de publication ou du lieu d'édition. On met alors les abréviations suivantes : anon. (anonyme, auteur inconnu) ; s.d. (sans date) et s.l. (sans lieu).